



52^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le rapporteur spécial pour le Myanmar

Genève, le 20 mars 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

Deux ans après la prise de pouvoir par les autorités militaires, la volonté démocratique du peuple birman continue d'être bafouée. Les personnes qui sont descendues dans la rue pour défendre la démocratie continuent à être persécutées. La Suisse condamne fortement la réintroduction de la peine de mort et nous appelons les autorités militaires à réinstaurer immédiatement le moratoire sur les exécutions.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Votre rapport fait état des nombreuses personnes qui fuient encore les violences au Myanmar. Des dizaines de milliers de réfugiés ont quitté le pays et plus d'un million de personnes se sont déplacées à l'intérieur des frontières.

De plus, depuis la prise de pouvoir du militaire, les attaques contre les civils et les infrastructures civiles se sont multipliées. Nous appelons toutes les parties à faciliter un accès humanitaire rapide et sans encombre.

La Suisse est fortement préoccupée par les graves violations du droit international. Elle souligne la nécessité de mener des investigations crédibles, transparentes, indépendantes et impartiales afin que leurs auteurs présumés puissent être traduits en justice. La Suisse encourage toutes les parties à coopérer avec les mécanismes internationaux et à s'engager dans un dialogue pour la recherche d'une solution politique à cette grave crise multidimensionnelle.

Monsieur le Rapporteur Spécial, compte tenu aussi du briefing par l'Envoyée Spéciale, Noeleen Heyzer, du 13 mars dernier, comment évaluez-vous la résolution 2669 du Conseil de sécurité et sa valeur pour protéger les droits de l'homme ?

Je vous remercie.